

FORMULAIRE 6

Avis à la Société canadienne des postes demandant la réexpédition du courrier destiné au failli
(paragraphe 35(1) de la Loi)

Avis est donné que le soussigné, _____, syndic de l'actif de
_____, failli, tel que l'atteste le certificat de nomination
ci-joint, demande que le courrier adressé au failli à (aux) l'adresse(s) suivante(s) :

soit réexpédié au syndic (ou _____) à l'adresse suivante :

pour la période commençant le _____ et se terminant le
_____.

Daté le _____, à _____.

Syndic autorisé en insolvabilité

REMARQUES: Le présent avis ne peut mentionner la résidence du failli que si le syndic a obtenu, sur demande, la permission du tribunal.
Lorsque le failli est une personne physique, le présent avis n'est valide que pour les trois mois qui suivent la date de la faillite, sauf si le tribunal, sur demande, accorde une prorogation aux conditions qu'il estime indiquées.
Lorsqu'une copie du présent avis est envoyé par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit au Formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.